

**BORALEX**

*Au-delà*

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



# REVUE FINANCIÈRE

3<sup>e</sup> trimestre 2024

Se démarquer par une croissance durable  
et responsable

**PRÉSENTATION DES RÉSULTATS**

**14 novembre 2024**



# Avertissement

## Déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans cette présentation, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, aux cibles de puissance installée, de BAIIA(A) et de flux de trésorerie discrétionnaires, au plan stratégique, aux perspectives d'affaires dans diverses régions, au modèle d'affaires et à la stratégie de croissance de la Société, à la croissance organique et à la croissance par fusions et acquisitions, à l'obtention d'une cote de crédit « Investment Grade », au paiement du dividende trimestriel, aux objectifs financiers, aux dates de mise en service des projets, aux projets de production d'énergie renouvelable en portefeuille ou sur le Chemin de croissance de la Société, aux discussions en cours afin de conclure des contrats de vente d'électricité (CAÉ) corporatifs en France et au Royaume-Uni, et aux objectifs reliés à la stratégie de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières.

Les déclarations prospectives reposent sur des hypothèses importantes, y compris les suivantes : les hypothèses posées quant au rendement que la Société tirera de ses projets, selon les estimations et les attentes de la direction en ce qui a trait aux facteurs liés aux vents et à d'autres facteurs, les opportunités qui pourraient être disponibles dans les divers secteurs visés pour la croissance ou la diversification, les hypothèses posées quant aux marges du BAIIA(A), les hypothèses posées quant à la situation dans le secteur et à la conjoncture économique en général, la concurrence et la disponibilité du financement et de partenaires. Bien que la Société estime que ces facteurs et hypothèses sont raisonnables, selon les renseignements dont elle dispose actuellement, ceux-ci pourraient se révéler inexacts.

Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-jacents à ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective donnée. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations financières prospectives ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent notamment, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, le risque de non-renouvellement de CAÉ ou l'incapacité de signer de nouveaux CAÉ corporatifs, le risque de ne pas capturer le crédit d'impôt à l'investissement américain ou canadien, le risque de contreparties, la capacité de financement de la Société, les risques reliés à la cybersécurité, la concurrence, les changements dans les conditions générales du marché, la réglementation régissant son industrie et les amendements à celle-ci, notamment la législation, la réglementation et les mesures d'urgence pouvant être mises en place de temps à autre pour faire face aux prix élevés de l'énergie en Europe, les litiges et autres questions réglementaires liées aux projets en exploitation ou en développement, ainsi que certains autres facteurs abordés dans les rubriques traitant des facteurs de risque et des facteurs d'incertitude figurant dans le rapport de gestion de Boralex pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations ont été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

## Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières

Afin d'évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise des mesures de performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité qui ne sont pas des mesures financières conformes aux IFRS. La direction est d'avis que ces mesures représentent des indicateurs financiers largement utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation. Les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières permettent également aux investisseurs de mieux comprendre le fondement des prises de décisions de la Société, puisque celle-ci s'appuie sur ces mesures pour prendre des décisions financières, stratégiques et opérationnelles. Ces mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être considérées comme des mesures remplaçant une mesure conforme aux IFRS.

Ces mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières sont établies principalement à partir des états financiers consolidés audités, mais n'ont pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres sociétés qui utilisent des mesures de performance portant des noms similaires. Les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières ne sont pas auditées. Elles comportent des limitations importantes à titre d'outils d'analyse, et les investisseurs ne doivent pas les examiner isolément ni se fier outre mesure aux ratios ou aux pourcentages calculés à l'aide de celles-ci.

La Société utilise les termes « BAIIA(A) », « combiné », « coefficient d'endettement net », « marge brute d'autofinancement », « flux de trésorerie discrétionnaires », « ratio de distribution », « ratio de réinvestissement », « liquidités disponibles et financements autorisés », « production anticipée », « flux de trésorerie discrétionnaires par action » et « taux de croissance annuel composé » pour évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activités. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 3 2024 de Boralex.

## Général

Les données exprimées en pourcentage sont calculées à partir de montants en milliers de dollars. Les chiffres entre parenthèses indiquent les résultats selon le Combiné, comparativement à ceux obtenus selon le Consolidé.



# PATRICK DECOSTRE

---

Président et chef de la direction

# Faits saillants

- Pression sur les résultats financiers du trimestre due à des conditions météorologiques défavorables.
- Boralex affiche toutefois une bonne amélioration de ses résultats financiers au cours des neuf mois de l'exercice et un solide bilan :
  - hausse de 10 % (7 % en combiné<sup>1</sup>) du BAIIA(A)<sup>1</sup>, de 16 % (15 %) du résultat d'exploitation et de 32% du résultat net comparativement à 2023.
- Signature de CAÉ corporatifs avec Nestlé et Saint-Gobain.
- Poursuite du montage des éoliennes pour les projets Apuiat<sup>2</sup> au Québec (200 MW au total, 100 MW part Boralex) et Limekiln en Écosse (106 MW), dont les mises en service sont prévues à la fin de l'année.
- Début des travaux de construction des projets de stockage Hagersville (300 MW) et Tilbury (80 MW) en Ontario avec mise en service prévue au quatrième trimestre 2025.
- Poursuite du développement du projet éolien Des Neiges Sud au Québec (400 MW au total, 133 MW part Boralex) et du projet de stockage Oxford en Ontario (125 MW) avec des mises en service prévues en 2026.
- Acquisition du projet éolien Sallachy de 50 MW au Royaume-Uni, en phase de développement avancé.
- En attente des résultats officiels de l'appel d'offres de projets solaires dans l'État de New York.



Montage d'éolienne parc Apuiat au Québec

<sup>1</sup> Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 3 2024.

<sup>2</sup> La Société détient 50 % des actions de la coentreprise d'une puissance totale de 200 MW et elle ne détient pas le contrôle.

# Environnement d'affaires | Canada et États-Unis

## Canada

- Au Québec, le projet de loi 69 est en cours d'examen. Ce projet de loi vise la modernisation du secteur de l'énergie à l'appui du Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec, lequel prévoit que la demande augmentera de 60 TWh et que la capacité éolienne triplera d'ici 2035 représentant un ajout de 10 000 MW. Au Québec, le gouvernement a également demandé à Hydro-Québec de lancer deux appels d'offres en énergie solaire totalisant 300 MW d'ici 2026.
- En Ontario, le ministre Stephen Lecce a lancé le deuxième approvisionnement à long terme (LT2) dans le but d'obtenir un approvisionnement en énergie de 5 000 MW, l'Independent Electricity System Operator (IESO) ayant achevé d'établir ses cibles en septembre 2024. La IESO prévoit que la demande d'énergie augmentera de 59 %, passant de 154 TWh en 2025 à 245 TWh en 2050. Ces données mettent en lumière le besoin grandissant d'accroître les sources d'énergie renouvelable et d'énergie conventionnelle à l'échelle de la province.

## États-Unis

- L'*Inflation Reduction Act (IRA)* et la *Creating Helpful Incentives to Produce Semiconductors (CHIPS) Act*, adoptées toutes deux en 2022, sont toujours le moteur de la croissance économique et du développement des énergies renouvelables.
- La consommation d'électricité au Texas augmente à un rythme inégalé, et les pointes de demande devraient connaître une hausse de près de 40 % d'ici 2030, du fait en grande partie des installations à grande capacité, comme les centres de données, les usines industrielles et les sites de production de combustibles.
- Dans l'État de New York, NYSERDA a lancé l'appel d'offres RESRFP24-1 à la fin du mois de juin. Les résultats devraient être annoncés sous peu. Par ailleurs, la gouverneure Kathy Hochul, anticipant des investissements importants qui découleront de l'adoption de la loi CHIPS et de la hausse de la demande d'électricité, évalue la possibilité d'aménager des centrales nucléaires en plus du renouvelable.

# Environnement d'affaires | France et Royaume-Uni

## Europe

- Après les élections au Parlement européen du 9 juin 2024, l'ancienne présidente de la Commission européenne a été réélue pour un autre mandat. La nouvelle Commission est en voie d'être établie. D'après les déclarations de la présidente, le programme devrait se concentrer sur la recherche d'un équilibre entre les objectifs liés au climat, la concurrence industrielle et la sécurité énergétique. En outre, la Commission devrait s'intéresser davantage au nucléaire et au stockage d'énergie, en plus des énergies renouvelables.
- Au cours des prochains mois, parmi les principaux sujets, notons la publication d'ici 100 jours d'un nouveau « Pacte Industrie Propre » portant sur la compétitivité industrielle et d'une loi européenne sur les changements climatiques, qui aurait comme objectif une cible de réduction des émissions de 90 % d'ici 2040. Cette cible représente une étape clé vers l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050.

## France

- Après les élections législatives, un nouveau premier Ministre centre-droit a été désigné en septembre. Dans le nouveau gouvernement, l'énergie se voit attribuer un ministère, ce qui constitue une garantie importante en vue d'atteindre les objectifs.
- Deux nouveaux documents, Programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE) et Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), feront l'objet d'une consultation cet automne, avant leur adoption finale prévue pour la fin de 2024 ou le début de 2025.
- Un certain nombre d'appels d'offres pour l'énergie éolienne et solaire sont prévus tout au long de 2024 et 2025 pour soutenir le développement de nouvelles capacités de production d'énergie renouvelable.

## Royaume-Uni

- Le gouvernement travailliste nouvellement élu a confirmé sa volonté d'atteindre l'objectif de 100 % d'électricité propre d'ici 2030. Plusieurs mesures prometteuses en matière d'énergie renouvelable ont été mises de l'avant, comme la levée de l'interdiction de l'éolien terrestre en Angleterre. Sans oublier la création de Great British Energy, détenue par l'État, qui a pour objectif de favoriser le déploiement d'énergie propre et d'accroître l'indépendance énergétique : cette initiative inclut l'établissement d'un « centre de contrôle 2030 » au sein du gouvernement visant à appuyer les progrès, et à en faire le suivi, vers l'atteinte des cibles énergétiques.
- Au cours du trimestre, l'approbation a été obtenue pour le début de la construction de la Eastern Green Link 2 (EGL2), une connexion sous marine de 2GW entre Peterhead dans le nord est de l'Écosse et Drax sur la côte est de l'Angleterre. La construction de cette ligne de courant direct à haut voltage (HVDC) devrait débuter plus tard cette année et être opérationnelle en 2029.

# Suivi du Plan stratégique | Orientation CROISSANCE

## CHANGEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE DE PROJETS

### RÉPARTITION DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE BORALEX

#### PORTEFEUILLE DE PROJETS

		AMÉRIQUE DU NORD	EUROPE	TOTAL BORALEX	
TOTAL <b>6 354 MW</b>	<b>PHASE PRÉLIMINAIRE</b>				
	• Droits fonciers sécurisés		475 MW	500 MW	<b>975 MW</b>
	• Interconnexion possible		849 MW	519 MW	<b>1 368 MW</b>
	• Révision des risques réglementaires		465 MW	195 MW	<b>660 MW</b>
	• Évaluation de l'acceptabilité par les collectivités locales (Europe)				
	<b>PUISSANCE TOTALE</b>		<b>1 789 MW</b>	<b>1 214 MW</b>	<b>3 003 MW</b>
	<b>PHASE MI-PARCOURS</b>				
	• Design préliminaire pour faire une soumission		-	447 MW	<b>447 MW</b>
	• Évaluation des permis à obtenir et de l'acceptabilité par les communautés locales (Amérique du Nord)		-	336 MW	<b>336 MW</b>
	• Demandes de permis et d'autorisations administratives effectuées et évaluation finale des risques environnementaux complétée (Europe)		-	40 MW	<b>40 MW</b>
	<b>PUISSANCE TOTALE</b>		<b>-</b>	<b>823 MW</b>	<b>823 MW</b>
	<b>PHASE AVANCÉE</b>				
	• Projet soumis dans un appel d'offres ou à la recherche active d'un CAE corporatif		581 MW	444 MW	<b>1 025 MW</b>
• Évaluation finale complétée des risques environnementaux (Amérique du Nord)		960 MW	-	<b>960 MW</b>	
• Projet autorisé par les autorités réglementaires (France)		525 MW	18 MW	<b>543 MW</b>	
<b>PUISSANCE TOTALE</b>		<b>2 066 MW</b>	<b>462 MW</b>	<b>2 528 MW</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>1 056 MW</b>	<b>1 391 MW</b>	<b>2 447 MW</b>	
		<b>1 809 MW</b>	<b>855 MW</b>	<b>2 664 MW</b>	
		<b>990 MW</b>	<b>253 MW</b>	<b>1 243 MW</b>	
	<b>PUISSANCE TOTALE</b>	<b>3 855 MW</b>	<b>2 499 MW</b>	<b>6 354 MW</b>	

#### Faits saillants

- Ajout et modification de puissance de 510 MW en éolien, solaire et stockage en Amérique du Nord et en Europe, en phase préliminaire.
- Retrait de 119 MW de projets solaires non stratégiques en Écosse en phase préliminaire.
- Passage de 49 MW de projets éoliens et solaires en Europe en phase mi-parcours.
- Avancement en phase avancée de projets éoliens en Europe, pour un ajout de 73 MW.
- Ajout d'un projet éolien de 50 MW en Europe, à la suite de l'acquisition du projet Sallachy en octobre 2024.

# Suivi du Plan stratégique | Orientation CROISSANCE

## CHANGEMENTS DANS LE CHEMIN DE CROISSANCE

### CHEMIN DE CROISSANCE

TOTAL  
**867 MW**

#### PHASE SÉCURISÉE

- Contrat obtenu (REC ou CAE) et
  - interconnexion soumise (États-Unis)
  - interconnexion sécurisée (Canada)
- Interconnexion sécurisée et
  - projet purgé de tout recours (France)
  - projet autorisé par les autorités réglementaires (Écosse)

	AMÉRIQUE DU NORD	EUROPE	TOTAL BORALEX
	133 MW	66 MW	<b>199 MW</b>
	-	24 MW	<b>24 MW</b>
	-	-	<b>-</b>
<b>PUISSANCE TOTALE</b>	<b>133 MW</b>	<b>90 MW</b>	<b>223 MW</b>

#### PHASE EN CONSTRUCTION OU PRÊTS À CONSTRUIRE

- Permis obtenus
- Financement en cours
- Date de mise en service établie
- Stratégie tarifaire définie
- Autorisé par le Conseil d'administration de Boralex ou le Président et chef de la direction selon la politique de délégation d'autorité

	100 MW	164 MW	<b>264 MW</b>
	-	-	<b>-</b>
	380 MW	-	<b>380 MW</b>
<b>PUISSANCE TOTALE</b>	<b>480 MW</b>	<b>164 MW</b>	<b>644 MW</b>

TOTAL

	233 MW	230 MW	<b>463 MW</b>
	-	24 MW	<b>24 MW</b>
	380 MW	-	<b>380 MW</b>
<b>PUISSANCE TOTALE</b>	<b>613 MW</b>	<b>254 MW</b>	<b>867 MW</b>

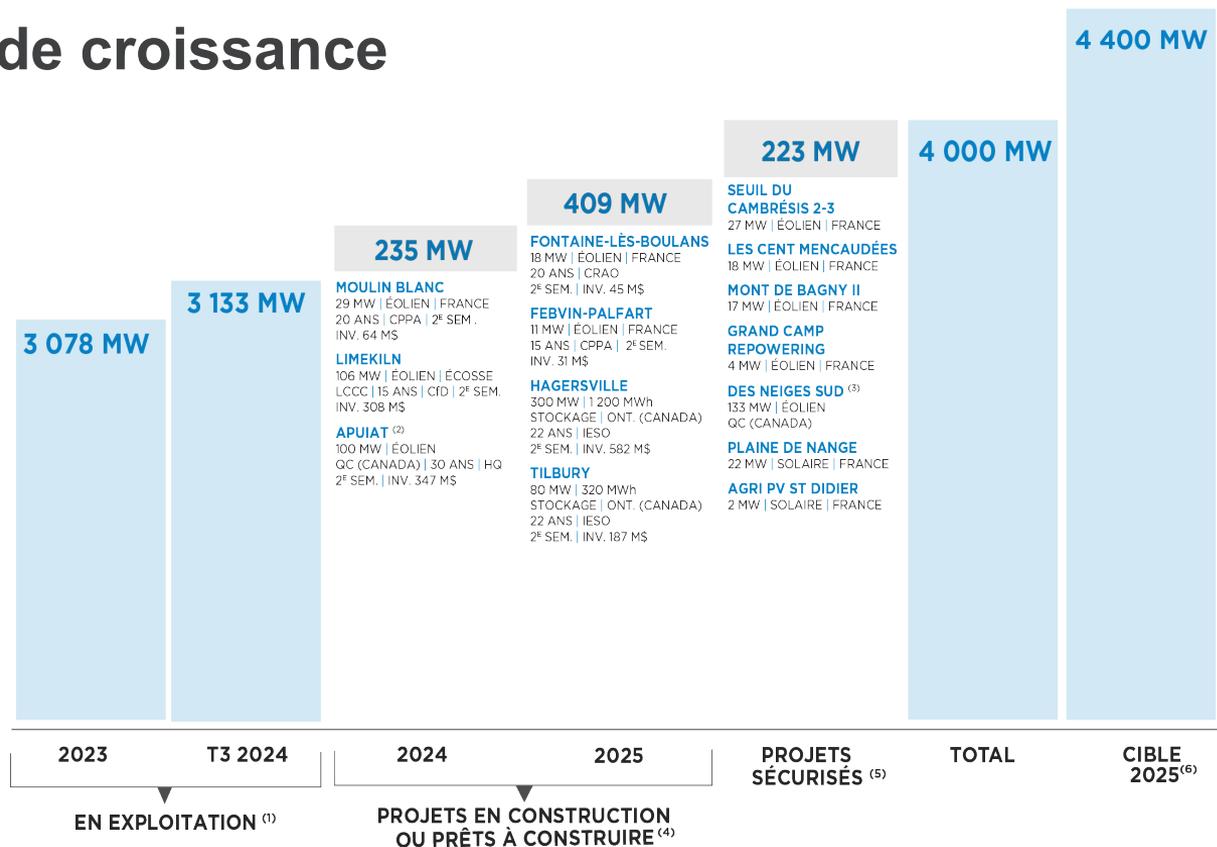
**ACTUELLEMENT EN EXPLOITATION 3 133 MW**

Au 30 septembre 2024 et au 13 novembre 2024.

### Faits Saillants

- Avancement de 2 projets de stockage en Amérique du Nord dans la phase en construction pour un ajout de 380 MW.

# Chemin de croissance



<sup>(1)</sup> Corresponds à la puissance installée de production et inclut la puissance installée pour des projets de stockage.

<sup>(2)</sup> La Société détient 50 % des actions de la coentreprise d'une puissance totale de 200 MW et elle ne détient pas le contrôle.

<sup>(3)</sup> La Société détient 50 % des actions de la coentreprise d'une puissance totale de 400 MW et elle ne détient pas le contrôle. Un actionnaire minoritaire détient une participation dans la société de projet, portant l'intérêt économique net de la Société à 33%.

<sup>(4)</sup> L'investissement total pour les projets situés en Europe a été converti en dollars canadiens au taux de clôture au 30 septembre 2024.

<sup>(5)</sup> Certains projets sécurisés seront mis en service au-delà de 2025.

<sup>(6)</sup> Notons que la cible de 4 400 MW de puissance installée en 2025 inclut des projets de croissance organique, reflétés par les projets sécurisés et en construction ou prêts à construire, ainsi que des prévisions de croissance par acquisition. Boralex est toujours à l'affût d'acquisitions potentielles respectant ses rigoureux critères d'investissement et alignées avec sa stratégie, mais ne peut garantir que celles-ci seront réalisées d'ici la fin de 2025.

# Réalisations 2024 | Orientations stratégiques

## Croissance

- Poursuite du montage des éoliennes des projets Limekiln en Écosse et Apuiat au Québec dont les mises en services sont prévues à la fin de l'année.
- Acquisition du projet éolien Sallachy au Royaume-Uni en octobre 2024 pour un ajout de 50 MW en Europe dans la phase avancée du portefeuille de projets.
- Ajout d'un projet éolien de 100 MW en Amérique du Nord au stade préliminaire du portefeuille de projets.
- Soumission de deux projets dans le plus récent appel d'offres pour l'éolien terrestre en France pour un total de 41 MW.

## Diversification

- Début des travaux de construction des projets de stockage d'énergie par batteries de Hagersville (300 MW) et de Tilbury (80 MW) en Ontario dont les mises en services sont prévues au quatrième trimestre 2025.
- Passage en phase sécurisée de deux projets solaires totalisant 24 MWac en Europe.
- Ajout d'un projet solaire de 8 MW et d'un projet de stockage de 70 MW en Europe au stade préliminaire du portefeuille de projets.

## Clientèle

- Signature d'un CAÉ corporatif de 15 ans avec Nestlé France pour un parc mis en service en 2024 et deux projets compris dans le portefeuille de projets de la Société.
- Signature d'un CAÉ corporatif de 20 ans avec Saint-Gobain pour deux projets solaires et un projet éolien compris dans le portefeuille de projets de la Société.

## Optimisation

- Financement en août 2024 du parc éolien Témiscouata II au Québec d'un montant total de 95 M\$ qui comprend un prêt à terme de 85 M\$ et une facilité de lettres de crédit de 10 M\$.
- Prolongation de 3 ans du terme de la facilité de construction en Europe jusqu'en juillet 2028.



# BRUNO GUILMETTE

---

Premier vice-président et chef de la direction financière

# Faits saillants

- Pour le T3-2024, production en baisse de 3 % (1 % en combiné) par rapport au T3-2023 et inférieure de 14 % (11 %) à la production anticipée<sup>1</sup>.
- BAIIA(A) de 87 M\$ (109 M\$) au T3-2024, en baisse de 3 M\$ (4 M\$) par rapport au T3-2023.
- Résultat d'exploitation de 7 M\$ (22 M\$) au T3-2024, une baisse de 6 M\$ (6 M\$) sur le T3-2023.
- Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation de -184 M\$ au T3-2024 comparativement à 1 M\$ au T3-2023.
- Flux de trésorerie discrétionnaires<sup>2</sup> de 16 M\$ au T3-2024, en baisse de 7 M\$ par rapport au T3-2023.



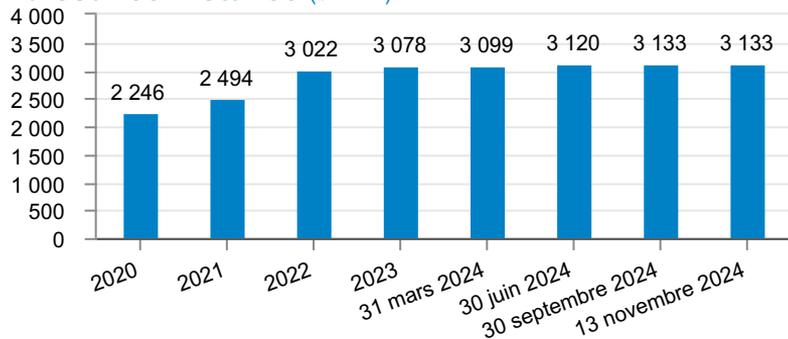
Montage d'éolienne parc Limekiln en Écosse

<sup>1</sup> La Production anticipée est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 3 2024.

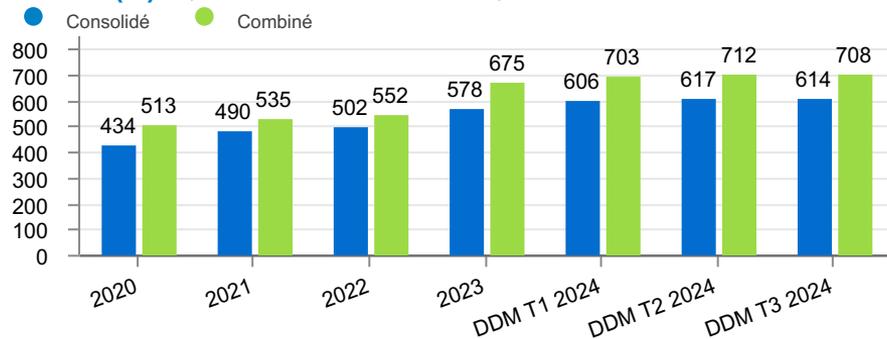
<sup>2</sup> Les flux de trésorerie discrétionnaires est une mesure financière non conformes aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 3 2024.

# Progrès sur les cibles d'entreprise 2025

## Puissance installée (en MW)

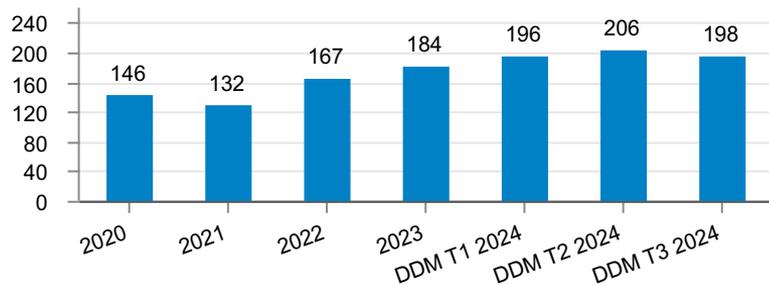


## BAIIA(A) (en millions de dollars canadiens)

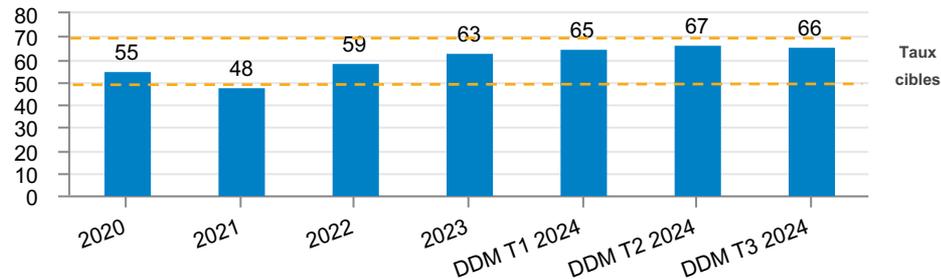


## Flux de trésorerie discrétionnaires <sup>(1)</sup>

(en millions de dollars canadiens)



## Ratio de réinvestissement <sup>(1)</sup> <sup>(2)</sup> (en %)

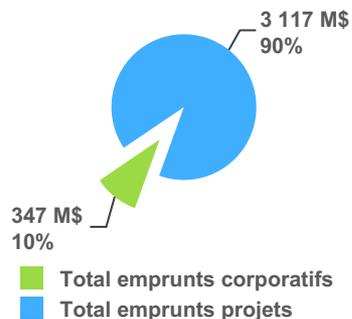


<sup>(1)</sup> Au cours du T1-2024, la Société a reclassé les charges de personnel de 2023 et 2024 relatives à ses régimes incitatifs qui étaient entièrement présentés en Charges d'exploitation dans les états consolidés des résultats. Afin de mieux rendre compte de l'affectation de ces charges aux différentes fonctions de la Société et ainsi fournir des informations plus pertinentes aux utilisateurs des états financiers, la Société alloue désormais ces charges selon la répartition du personnel entre les postes Charges d'exploitation, Administration et Développement des états consolidés des résultats. Ce changement a eu pour effet d'augmenter la charge de développement de 2 M\$ pour la période de trois mois close le 30 septembre 2023, de 1 M\$ pour la période de douze mois se terminant le 30 septembre 2024 et de 5 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

<sup>(2)</sup> Le Ratio de réinvestissement est un ratio non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 3 2024.

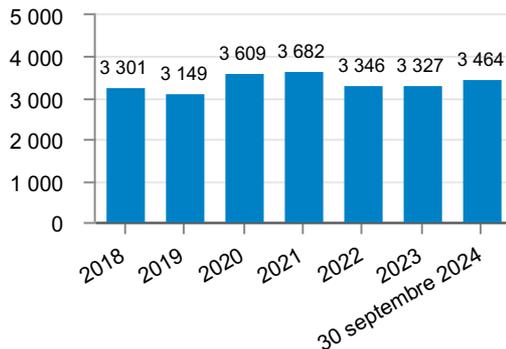
# Progrès sur les cibles d'entreprise 2025

## Répartition des emprunts - solde du capital - 3,5 G\$ Au 30 septembre 2024



## Emprunts - solde du capital (Consolidé)

(en millions de dollars canadiens)



## Liquidités disponibles et financements autorisés

(en millions de dollars canadiens (non audités))

	Au 30 sept.	Au 31 déc.
	2024	2023
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles <sup>(1)</sup></b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	288	478
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans les périmètres de financements de projets	(228)	(388)
Découvert bancaire	—	(6)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles <sup>(1)</sup></b>	<b>60</b>	<b>84</b>
<b>Facilité de crédit de la société mère</b>		
Facilité de crédit autorisée	550	550
Emprunts effectués sur la facilité de crédit autorisée	(91)	(244)
Tranche non utilisée de la facilité de crédit de la société mère	459	306
Tranche non utilisée des facilités de crédit des filiales	89	157
<b>Facilités de crédit disponibles pour la croissance</b>	<b>548</b>	<b>463</b>
<b>Liquidités disponibles et financements autorisés <sup>(1)</sup></b>	<b>608</b>	<b>547</b>

## 608 M\$ de liquidités disponibles et financements autorisés <sup>(1)</sup>

Comptabilisation de 51 M\$ dans les *Comptes à recevoir et autres débiteurs*, représentant plus de 85 % du crédit d'impôt à l'investissement à recevoir en fonction des biens admissibles pour le projet Apuiat.

<sup>(1)</sup> La trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles, les liquidités disponibles et financements autorisés sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 3 2024.

# Progrès sur les cibles d'entreprise 2025

Voici les principales réalisations du troisième trimestre de 2024.

## ENVIRONNEMENT



- Approbation de nos cibles de réduction d'émissions de gaz à effet de serre par le Science Based Targets initiative (SBTi), confirmant l'engagement de Boralex à atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050.
- Lancement du Défi Innovation Circulaire Éolien, Édition Internationale 2024 propulsé par RECYC-QUÉBEC et opéré par Cycle Momentum, pour favoriser le recyclage des pales à travers la filière éolienne québécoise.

## SOCIÉTÉ



- Lancement d'un guide de conversation sur les biais inconscients afin d'outiller les gestionnaires.
- Lancement du podcast interne « Leadership au féminin » pour mettre en lumière les parcours de leaders inspirantes et comprendre les défis auxquels sont confrontées les femmes dans le monde du travail.
- Organisation de visites SST sur le thème de la prévention dans les nouvelles technologies avec EDF Renouvelables en France.

## GOVERNANCE



- Nomination de Ricky Fontaine au sein du conseil d'administration, possédant une vaste expérience en gouvernance de sociétés autochtones et allochtones.
- Analyse de double-matérialité finalisée en collaboration avec nos parties prenantes internes et externes, conformément à la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive).

# Production d'électricité - Combiné | Trimestre (en GWh)

	T3 2024	Anticipé <sup>(1) (2)</sup>	T3 2023	T3 2024 vs Anticipé <sup>(1) (2)</sup>		T3 2024 vs T3 2023	
	en GWh	en GWh	en GWh	en GWh	%	en GWh	%
<b>Amérique du Nord</b>							
Éolien comparable - Canada	424	519	374	(95)	(18)	50	13
Éolien comparable - États-Unis	307	293	319	14	5	(12)	(4)
<b>Total Éolien ANO</b>	<b>731</b>	<b>812</b>	<b>693</b>	<b>(81)</b>	<b>(10)</b>	<b>38</b>	<b>5</b>
Hydro comparable - Canada	94	107	95	(13)	(12)	(1)	(1)
Hydro comparable - États-Unis	64	59	102	5	7	(38)	(37)
<b>Total Hydro ANO</b>	<b>158</b>	<b>166</b>	<b>197</b>	<b>(8)</b>	<b>(5)</b>	<b>(39)</b>	<b>(20)</b>
Solaire comparable - États-Unis	134	158	132	(24)	(15)	2	2
<b>Total Amérique du Nord</b>	<b>1 023</b>	<b>1 136</b>	<b>1 022</b>	<b>(113)</b>	<b>(10)</b>	<b>1</b>	<b>—</b>
<b>Europe</b>							
Éolien comparable - France	419	473	464	(54)	(12)	(45)	(10)
Éolien mise en service - France	36	39	8	(3)	(9)	28	>100
<b>Total Éolien Europe</b>	<b>455</b>	<b>512</b>	<b>472</b>	<b>(57)</b>	<b>(11)</b>	<b>(17)</b>	<b>(4)</b>
Solaire comparable - France	26	28	28	(2)	(8)	(2)	(7)
Solaire mise en service - France	4	8	—	(4)	(46)	4	—
<b>Total Solaire France</b>	<b>30</b>	<b>36</b>	<b>28</b>	<b>(6)</b>	<b>(16)</b>	<b>2</b>	<b>9</b>
<b>Total Europe</b>	<b>485</b>	<b>548</b>	<b>500</b>	<b>(63)</b>	<b>(12)</b>	<b>(15)</b>	<b>(3)</b>
<b>Total</b>	<b>1 508</b>	<b>1 684</b>	<b>1 522</b>	<b>(176)</b>	<b>(11)</b>	<b>(14)</b>	<b>(1)</b>

<sup>(1)</sup> Calculé en fonction des moyennes historiques ajustées des mises en service et des arrêts prévus pour les sites d'expérience et pour les autres sites, à partir des études de productibles réalisées.

<sup>(2)</sup> Se reporter à la rubrique *Avis quant aux déclarations prospectives* du rapport intermédiaire 3 2024.

# Produits de la vente d'énergie <sup>(1)</sup> - Résultats sectoriels | Trimestre

	Consolidé				Combiné			
	T3 2024	T3 2023	Variation		T3 2024	T3 2023	Variation	
			\$	%			\$	%
(en millions de dollars canadiens)								
<b>Amérique du Nord</b>								
Éolien	41	38	3	9	66	61	5	9
Hydro	14	17	(3)	(14)	14	17	(3)	(14)
Solaire	13	12	1	3	13	12	1	3
<b>Total - Amérique du Nord</b>	<b>68</b>	<b>67</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>93</b>	<b>90</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
<b>Europe</b>								
Éolien	78	100	(22)	(22)	78	100	(22)	(22)
Solaire	4	4	—	(15)	4	4	—	(15)
<b>Total - Europe</b>	<b>82</b>	<b>104</b>	<b>(22)</b>	<b>(22)</b>	<b>82</b>	<b>104</b>	<b>(22)</b>	<b>(22)</b>
<b>Total</b>	<b>150</b>	<b>171</b>	<b>(21)</b>	<b>(12)</b>	<b>175</b>	<b>194</b>	<b>(19)</b>	<b>(10)</b>

<sup>(1)</sup> Inclut les compléments de rémunération.

# Résultats d'exploitation et BAIIA(A)<sup>1</sup> - Résultats sectoriels

## Trimestre

(en millions de dollars canadiens)	Consolidé				Combiné			
	T3 2024	T3 2023	Variation		T3 2024	T3 2023	Variation	
			\$	%			\$	%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>(6)</b>	<b>(44)</b>	<b>22</b>	<b>28</b>	<b>(6)</b>	<b>(20)</b>
<b>BAIIA(A)</b>	<b>87</b>	<b>90</b>	<b>(3)</b>	<b>(4)</b>	<b>109</b>	<b>113</b>	<b>(4)</b>	<b>(4)</b>
<b>Amérique du Nord</b>								
Éolien	42	36	6	15	64	59	5	8
Hydro	7	11	(4)	(36)	7	11	(4)	(36)
Solaire	7	10	(3)	(30)	7	10	(3)	(30)
Frais généraux - BU ANO	(10)	(10)	—	(5)	(10)	(10)	—	(5)
<b>Total Amérique du Nord</b>	<b>46</b>	<b>47</b>	<b>(1)</b>	<b>(5)</b>	<b>68</b>	<b>70</b>	<b>(2)</b>	<b>(4)</b>
<b>Europe</b>								
Éolien	59	58	1	—	59	58	1	—
Solaire	3	4	(1)	(10)	3	4	(1)	(10)
Frais généraux - BU Europe	(12)	(11)	(1)	(1)	(12)	(11)	(1)	(1)
<b>Total Europe</b>	<b>50</b>	<b>51</b>	<b>(1)</b>	<b>—</b>	<b>50</b>	<b>51</b>	<b>(1)</b>	<b>—</b>
<b>Corporatif</b>								
Administration	(9)	(8)	(1)	(16)	(9)	(8)	(1)	(17)
<b>Total corporatif</b>	<b>(9)</b>	<b>(8)</b>	<b>(1)</b>	<b>(16)</b>	<b>(9)</b>	<b>(8)</b>	<b>(1)</b>	<b>(17)</b>
<b>Total - BAIIA(A)</b>	<b>87</b>	<b>90</b>	<b>(3)</b>	<b>(4)</b>	<b>109</b>	<b>113</b>	<b>(4)</b>	<b>(4)</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(14)</b>	<b>(7)</b>	<b>(7)</b>	<b>&gt;(100)</b>	<b>(14)</b>	<b>(7)</b>	<b>(7)</b>	<b>&gt;(100)</b>

<sup>(1)</sup> Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 3 2024.

# Flux de trésorerie discrétionnaires <sup>(1)</sup> | Consolidé

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Trimestre				DDM			
	T3 2024	T3 2023	Variation		30 sept. 2024	31 déc. 2023	Variation	
			\$	%			\$	%
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(184)</b>	<b>1</b>	<b>(185)</b>	<b>&gt;(100)</b>	<b>291</b>	<b>496</b>	<b>(205)</b>	<b>(41)</b>
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	248	66	182	>100	180	(51)	231	>100
<b>Marge brute d'autofinancement <sup>(1)</sup></b>	<b>64</b>	<b>67</b>	<b>(3)</b>	<b>(5)</b>	<b>471</b>	<b>445</b>	<b>26</b>	<b>6</b>
Versements sur les emprunts non courants (projets) <sup>(2)</sup>	(48)	(44)	(4)	(10)	(237)	(232)	(5)	(2)
Ajustement d'éléments non liés à l'exploitation <sup>(3)</sup>	1	3	(2)	(56)	4	6	(2)	(35)
Capital versé liés aux obligations - IFRS 16 <sup>(4)</sup>	17	26	(9)	(36)	238	219	19	8
Distributions versées aux actionnaires sans contrôle <sup>(5)</sup>	(4)	(3)	(1)	(26)	(18)	(17)	(1)	(2)
Distributions versées aux actionnaires sans contrôle <sup>(5)</sup>	(10)	(9)	(1)	(14)	(68)	(57)	(11)	(19)
Nouvelles immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation) <sup>(6)</sup>	(3)	(1)	(2)	>(100)	(8)	(6)	(2)	(30)
Frais de développement (aux résultats) <sup>(7)</sup>	16	10	6	67	54	45	9	20
<b>Flux de trésorerie discrétionnaires</b>	<b>16</b>	<b>23</b>	<b>(7)</b>	<b>(30)</b>	<b>198</b>	<b>184</b>	<b>14</b>	<b>7</b>
Dividendes versés aux actionnaires de Boralex	17	17	—	—	68	68	—	—
Nombre moyen pondéré d'actions de base en circulation (en milliers)	102 766	102 766	—	—	102 766	102 766	—	—
Flux de trésorerie discrétionnaires par action	0,15 \$	0,22 \$	(0,07) \$	(30)	1,93 \$	1,80 \$	0,13 \$	7
Dividendes versés actionnaires - par action	0,1650 \$	0,1650 \$	—	—	0,6600 \$	0,6600 \$	—	—
<b>Ratio de distribution</b>					<b>34 %</b>	<b>37 %</b>		
<b>Ratio de réinvestissement <sup>(1)</sup></b>					<b>66 %</b>	<b>63 %</b>		

(1) La marge brute d'autofinancement, les flux de trésorerie discrétionnaires et le ratio de réinvestissement sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 3 2024.

(2) Inclus les remboursements sur les emprunts non courants (les projets) et les remboursements aux investisseurs participant au partage fiscal, et exclut les prêts-relais TVA et les remboursements anticipés de dettes et des remboursements de la facilité de construction - Portefeuille Boralex Energy Investments et du prêt à terme CDPQ Revenu Fixe Inc.

(3) Pour la période de douze mois se terminant le 30 septembre 2024 et le 31 décembre 2023, ajustement favorable composé principalement de frais d'acquisition, d'intégration et de transactions.

(4) Exclut le capital versé lié aux obligations pour les projets en développement et en construction

(5) Composé des distributions versées aux actionnaires sans contrôle ainsi que de la portion des flux de trésorerie discrétionnaires attribuables à l'actionnaire sans contrôle de Boralex Europe Sarl.

(6) Exclut les nouvelles immobilisations corporelles des actifs règlementés (traités comme des actifs en construction puisqu'il s'agit d'un actif règlementé pour lequel les investissements sur la centrale sont considérés dans l'établissement de son prix de vente d'électricité). Pour la période de douze mois se terminant le 30 septembre 2024, un ajustement de 3 M\$ a été fait afin de considérer ce changement de position.

(7) Au cours du T1-2024, la Société a reclassé les charges du personnel de 2023 et 2024 relatives à ses régimes incitatifs qui étaient entièrement présentés en Charges d'exploitation dans les états consolidés des résultats. Afin de mieux rendre compte de l'affectation de ces charges aux différentes fonctions de la Société et ainsi fournir des informations plus pertinentes aux utilisateurs des états financiers, la Société alloue désormais ces charges selon la répartition du personnel entre les postes Charges d'exploitation, Administration et Développement des états consolidés des résultats. Ce changement a eu pour effet d'augmenter la charge de développement de 2 M\$ pour la période de trois mois close le 30 septembre 2023, de 1 M\$ pour la période de douze mois se terminant le 30 septembre 2024 et de 5 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

# Situation financière | Aperçu

	Consolidé			
			Variation	
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	30 sept. 2024	31 déc. 2023	\$	%
Trésorerie totale, incluant l'encaisse affectée	310	500	(190)	(38)
Immobilisations corporelles et actifs au titre du droit d'utilisation	3 977	3 725	252	7
Goodwill et Immobilisations incorporelles	1 170	1 220	(50)	(4)
Actif net financier	95	127	(32)	(25)
<b>Total de l'actif</b>	<b>6 588</b>	<b>6 574</b>	<b>14</b>	<b>—</b>
<b>Emprunts - solde du capital</b>	<b>3 464</b>	<b>3 327</b>	<b>137</b>	<b>4</b>
Total emprunts projets <sup>(1)</sup>	3 117	2 844	273	10
Total emprunts corporatifs	347	483	(136)	(28)
Taux moyen - total des emprunts (%)	3,84	3,58	0,26	7
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Boralex	1 604	1 629	(25)	(2)
Valeur aux livres par action (\$)	15,61	15,86	(0,25)	(2)
Coefficient d'endettement net au marché (%) <sup>(2)</sup>	43 %	42 %	—	1

<sup>(1)</sup> Les emprunts projets sont normalement amortis sur la durée des contrats d'énergie des sites afférents et sont sans recours à Boralex.

<sup>(2)</sup> Le Coefficient d'endettement net est une mesure de gestion du capital. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 3 2024.

# Conclusion

- BAIIA(A) et flux de trésorerie discrétionnaires sous pression au T3-2024, en raison des conditions météorologiques et aux bridages.
- Maintien de la flexibilité financière avec des liquidités disponibles et financements autorisés au T3-2024 de 608 M\$.
- Exécution rigoureuse du Plan stratégique 2025 :
  - **Croissance et diversification** : **avancement des principaux projets en construction, prêts à construire et sécurisés selon les échéanciers prévus.**
    - Poursuite du montage des turbines en cours pour les projets éoliens Apuiat au Québec et Limekiln en Écosse, dont les mises en service sont prévues à la fin de l'année.
    - Démarrage des travaux de construction des deux projets de stockage Hagersville et Tilbury en Ontario.
    - Avancement selon les échéanciers du projet éolien Des Neiges Sud au Québec et du projet de stockage Oxford en Ontario.
    - Acquisition d'un projet éolien de 50 MW au Royaume-Uni en stade de développement avancé.
  - **Clientèle** : Signature de deux CAÉ corporatifs en France.
  - **Optimisation** : Financement du parc éolien Témiscouata II au Québec.

# ANNEXES

Données historiques

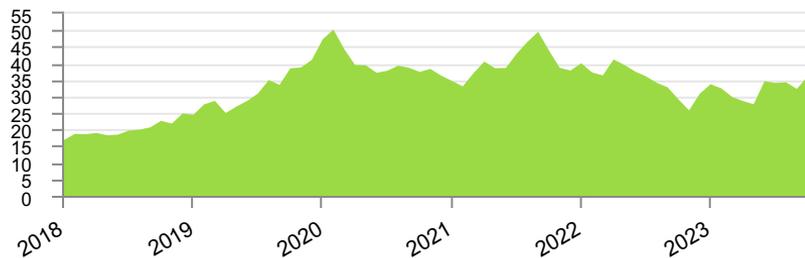
Production d'électricité - Consolidé

# Données historiques

## Cours de l'action (Prix de clôture mensuel en dollars canadiens)

Taux de croissance annuel composé <sup>(1)</sup> : 14 %

(Bourse de Toronto sous le symbole BLX)

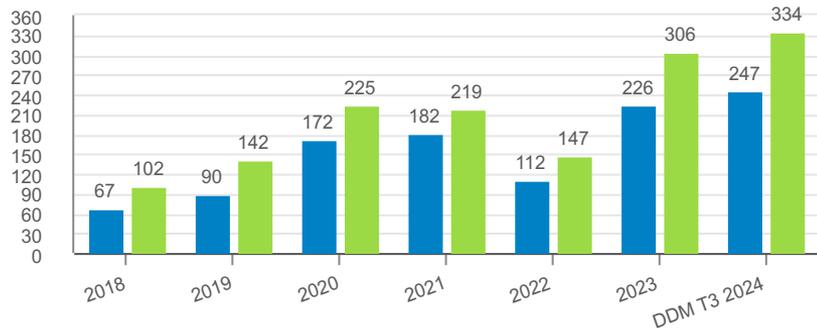


■ 35,98 \$ / action au 30 sept. 2024

## Résultat d'exploitation (en millions de dollars canadiens)

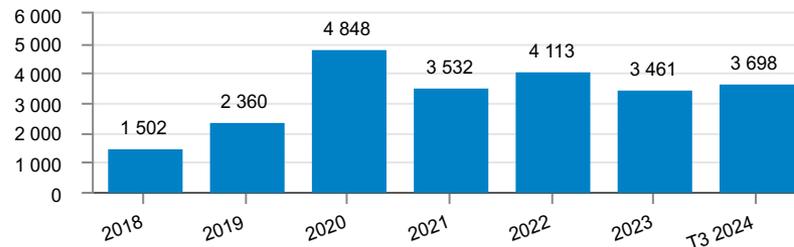
Taux de croissance annuel composé : 25 % (Consolidé) et 23 % (Combiné)

● Consolidé ● Combiné



## Capitalisation boursière (en millions de dollars canadiens)

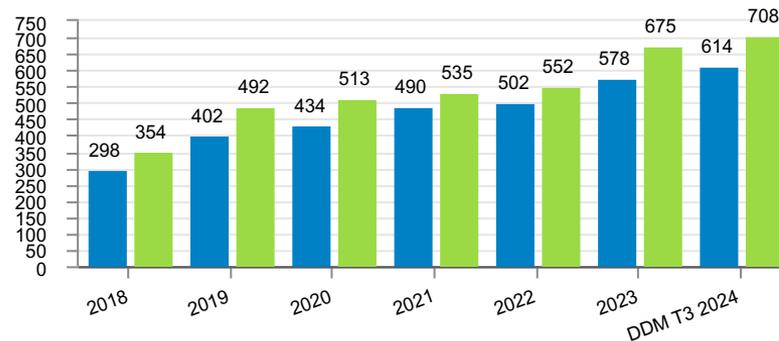
Taux de croissance annuel composé : 17 %



## BAII(A) (en millions de dollars canadiens)

Taux de croissance annuel composé : 13 % (Consolidé) et 13 % (Combiné)

● Consolidé ● Combiné



<sup>(1)</sup> Le Taux de croissance annuel composé est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du rapport intermédiaire 3 2024.

# Production d'électricité - Consolidé | Trimestre (en GWh)

	T3 2024	Anticipé <sup>(1) (2)</sup>	T3 2023	T3 2024 vs Anticipé <sup>(1) (2)</sup>		T3 2024 vs T3 2023	
	en GWh	en GWh	en GWh	en GWh	%	en GWh	%
<b>Amérique du Nord</b>							
Éolien comparable - Canada	304	385	281	(81)	(21)	23	9
<b>Total Éolien ANO</b>	<b>304</b>	<b>385</b>	<b>281</b>	<b>(81)</b>	<b>(21)</b>	<b>23</b>	<b>9</b>
Hydro comparable - Canada	94	107	95	(13)	(12)	(1)	(1)
Hydro comparable - États-Unis	64	59	102	5	7	(38)	(37)
<b>Total Hydro ANO</b>	<b>158</b>	<b>166</b>	<b>197</b>	<b>(8)</b>	<b>(5)</b>	<b>(39)</b>	<b>(20)</b>
Solaire comparable - États-Unis	134	158	132	(24)	(15)	2	2
<b>Total Amérique du Nord</b>	<b>596</b>	<b>709</b>	<b>610</b>	<b>(113)</b>	<b>(16)</b>	<b>(14)</b>	<b>(2)</b>
<b>Europe</b>							
Éolien comparable - France	419	473	464	(54)	(12)	(45)	(10)
Éolien mise en service - France	36	39	8	(3)	(9)	28	>100
<b>Total Éolien Europe</b>	<b>455</b>	<b>512</b>	<b>472</b>	<b>(57)</b>	<b>(11)</b>	<b>(17)</b>	<b>(4)</b>
Solaire comparable - France	26	28	28	(2)	(8)	(2)	(7)
Solaire mise en service - France	4	8	—	(4)	(46)	4	—
<b>Total Solaire France</b>	<b>30</b>	<b>36</b>	<b>28</b>	<b>(6)</b>	<b>(16)</b>	<b>2</b>	<b>9</b>
<b>Total Europe</b>	<b>485</b>	<b>548</b>	<b>500</b>	<b>(63)</b>	<b>(12)</b>	<b>(15)</b>	<b>(3)</b>
<b>Total</b>	<b>1 081</b>	<b>1 257</b>	<b>1 110</b>	<b>(176)</b>	<b>(14)</b>	<b>(29)</b>	<b>(3)</b>

<sup>(1)</sup> Calculé en fonction des moyennes historiques ajustées des mises en service et des arrêts prévus pour les sites d'expérience et pour les autres sites, à partir des études de productibles réalisées.

<sup>(2)</sup> Se reporter à la rubrique *Avis quant aux déclarations prospectives* du rapport intermédiaire 3 2024.

# Production d'électricité - Consolidé | Cumul (en GWh)

	2024	Anticipé <sup>(1) (2)</sup>	2023	2024 vs Anticipé <sup>(1) (2)</sup>		2024 vs 2023	
	en GWh	en GWh	en GWh	en GWh	%	en GWh	%
<b>Amérique du Nord</b>							
Éolien comparable - Canada	1 341	1 457	1 270	(116)	(8)	71	6
<b>Total Éolien ANO</b>	<b>1 341</b>	<b>1 457</b>	<b>1 270</b>	<b>(116)</b>	<b>(8)</b>	<b>71</b>	<b>6</b>
Hydro comparable - Canada	292	309	291	(17)	(6)	1	—
Hydro comparable - États-Unis <sup>(3)</sup>	305	269	336	36	13	(31)	(9)
<b>Total Hydro ANO</b>	<b>597</b>	<b>578</b>	<b>627</b>	<b>19</b>	<b>3</b>	<b>(30)</b>	<b>(5)</b>
Solaire comparable - États-Unis	323	408	348	(85)	(21)	(25)	(7)
<b>Total Amérique du Nord</b>	<b>2 261</b>	<b>2 443</b>	<b>2 245</b>	<b>(182)</b>	<b>(7)</b>	<b>16</b>	<b>1</b>
<b>Europe</b>							
Éolien comparable - France	1 720	1 843	1 835	(123)	(7)	(115)	(6)
Éolien mise en service - France	122	139	11	(17)	(12)	111	>100
<b>Total Éolien Europe</b>	<b>1 842</b>	<b>1 982</b>	<b>1 846</b>	<b>(140)</b>	<b>(7)</b>	<b>(4)</b>	<b>—</b>
Solaire comparable - France	64	71	68	(7)	(10)	(4)	(5)
Solaire mise en service - France	4	11	—	(7)	(60)	4	—
<b>Total Solaire France</b>	<b>68</b>	<b>82</b>	<b>68</b>	<b>(14)</b>	<b>(17)</b>	<b>—</b>	<b>2</b>
<b>Total Europe</b>	<b>1 910</b>	<b>2 064</b>	<b>1 914</b>	<b>(154)</b>	<b>(7)</b>	<b>(4)</b>	<b>—</b>
<b>Total</b>	<b>4 171</b>	<b>4 507</b>	<b>4 159</b>	<b>(336)</b>	<b>(7)</b>	<b>12</b>	<b>—</b>

<sup>(1)</sup> Calculé en fonction des moyennes historiques ajustées des mises en service et des arrêts prévus pour les sites d'expérience et pour les autres sites, à partir des études de productibles réalisées.

<sup>(2)</sup> Se reporter à la rubrique *Avis quant aux déclarations prospectives* du rapport intermédiaire 3 2024.

<sup>(3)</sup> La centrale Fourth Branch était exploitée via un contrat de location et n'est maintenant plus sous la gestion de Boralex. La centrale a été incluse dans les actifs comparables comme son impact sur les résultats est négligeable.

**Période de**

**QUESTIONS**



Pour tout renseignement supplémentaire :

# STÉPHANE MILOT

---

**Vice-président - Relations avec les investisseurs**

[stephane.milot@boralex.com](mailto:stephane.milot@boralex.com)

(514) 213-1045



[BORALEX.COM](http://BORALEX.COM)





# BORALEX

*Au-delà*  
DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Three workers in dark blue work clothes and blue hard hats are standing on a rocky mountain peak. They are looking towards the camera. In the background, there is a vast landscape of rolling hills and mountains, with several wind turbines visible on the horizon under a dramatic, cloudy sky.

🌱 ☀️ 💧 🔌